



RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2009-2012

entre

la République et canton de Genève

ci-après l'Etat de Genève

la Ville de Genève

ci-après la Ville

**et la Fondation Concours de Genève -
Geneva international music competition**

ci-après le Concours

Mars 2012

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du Concours et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	5
2.3.1. Réalisation des engagements du Concours	5
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	7
2.3.3. Bilans financiers et comptables	8
2.4. Réalisation des objectifs du Concours	10
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	14
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	16
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	18
ANNEXE 3 : PROVENANCE DES CANDIDATS	20
ANNEXE 4 : NOM ET NATIONALITE DES JURES	22

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 26 juin 2008, la Ville, l'Etat de Genève et le Concours de Genève ont signé une convention de subventionnement pour la période 2009-2012.

Cette convention arrive donc à échéance le 31 décembre 2012. Conformément à l'article 22 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats des exercices 2009, 2010 et 2011 et sur les éléments connus de 2012.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants des signataires de la convention, qui n'ont pas fait appel à une instance d'évaluation externe.

Les représentants de la Ville, de l'Etat de Genève et du Concours se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville, l'Etat de Genève et le projet artistique du Concours, les charges financières liées à la gestion du Concours, les engagements des parties ainsi que les réalisations du Concours. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du Concours et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève

La convention confirme que le projet culturel du Concours (l'article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet artistique et culturel du Concours mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 20). Atteint
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Les partenaires sont à l'écoute et toutes les informations utiles sont transmises.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville, l'Etat de Genève et le Concours entretiennent de bons contacts et sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

<p>Chaque année, au plus tard le 15 mars, le Concours fournit à la Ville et à l'Etat de Genève :</p> <ul style="list-style-type: none">• ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC;• son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée. <p>Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.</p> <p>Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et à l'Etat de Genève au plus tard le 30 avril.</p> <p>(art. 8)</p>	Atteint
---	---------

Les documents, de très bonne qualité, ont été remis dans les délais.

<p>Le 31 octobre 2011 au plus tard, le Concours fournira à la Ville et à l'Etat de Genève un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2013-2016) (art. 7).</p>	Atteint
---	---------

La Ville et l'Etat de Genève ont accordé un délai au Concours pour la remise de son plan financier 2013-2016, car celui-ci devait être approuvé par le Conseil de fondation après l'édition 2011 ayant eu lieu fin novembre. Le plan financier a finalement été remis le 7 décembre 2011.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables du Concours, de la Ville et de l'Etat de Genève. Les engagements du Concours en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements du Concours

<p>Le Concours s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.</p> <p>Conformément à l'article 8 de la LIAF (D1 11), le Concours s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et de l'Etat de Genève (art. 6).</p>	Atteint
---	---------

Le Concours sollicite chaque année des appuis financiers publics et privés (15 démarches en moyenne chaque année).

Les montres Breguet sont le partenaire principal du Concours. Ainsi, le Concours ne peut pas solliciter d'autres appuis dans le domaine des montres et de la joaillerie, car un contrat d'exclusivité le lie à Breguet jusqu'à fin 2015.

Mentionner le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur tout document promotionnel produit par le Concours. Partiellement atteint

Les armoiries de la Ville et de l'Etat de Genève doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Le Concours mentionne le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur ses documents promotionnels. Il utilise toutefois un ancien logo de la Ville. Le logo actuel, disponible sur le site Internet de la Ville, sera utilisé sur les prochains documents.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

La Ville et l'Etat de Genève n'ont pas connaissance de problèmes concernant la gestion du personnel du Concours.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

En 2010, le Concours a mis en place un système de contrôle interne documenté. Il est mis à jour chaque année.

S'engager à : Atteint
adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;
ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
constituer les archives historiques;
conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.
(art. 12)

Les archives du Concours sont conservées avec les archives du Conservatoire dans les sous-sols du cycle des Coudriers.

Un plan de classement a été adopté.

Un livre est en cours de rédaction. Lorsqu'il sera terminé, fin 2014, les archives pourront être données à la Ville.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Atteint
Respecter les principes du développement durable.
(art. 13)

Le Concours utilise des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement et respecte les principes du développement durable. Il éteint les appareils au lieu de les laisser en veille, il recycle le papier, il limite les impressions et il utilise du papier recyclé ou certifié FSC.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

Le Concours est autonome quant aux choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions qui lui sont allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation (art. 14). Atteint

Les collectivités publiques ne sont pas intervenues dans les choix artistiques et de programmation.

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 1'410'000 F pour les quatre ans, soit un montant de 330'000 F pour 2009 et de 360'000 F pour 2010, 2011 et 2012. Atteint
L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 1'000'000 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 250'000 F.
(art. 15)

La Ville a versé les montants mentionnés dans la convention ainsi qu'un soutien extraordinaire de 10'000 F en 2011.

L'Etat de Genève a versé les montants mentionnés dans la convention.

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance. Atteint
Les contributions de l'Etat de Genève sont versées mensuellement.
(art. 17)

Les versements ont suivi le rythme convenu dans la convention, à l'exception de quelques retards en janvier.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les deux collectivités publiques au Concours et doit figurer dans ses comptes (art. 16).

Sans objet

Le Concours n'a pas bénéficié d'apports en nature.

A l'échéance de la convention, le Concours conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. Le Concours assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19).

Sera évalué au terme de l'exercice 2012

Au terme de l'exercice 2011, le bilan présente un découvert de 176'574 F. En accord avec la Ville et l'Etat de Genève, le Concours a pris des mesures d'économies pour ces prochaines années et a notamment décidé de baisser le nombre de disciplines (une discipline au lieu de deux en 2012 et deux disciplines au lieu de trois en 2014). Les budgets prévoient un retour à l'équilibre d'ici fin 2013.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes figure à l'annexe 2.

Les principaux écarts sont dus aux éléments suivants :

- le Prix de composition, qui n'était pas prévu dans la convention ;
- le Concert des lauréats, qui a évolué depuis 2009 ;
- les objectifs de recettes mécénat / partenariat, qui n'ont pas été atteints.

En 2012, les principaux écarts sont dus à la décision de ne présenter qu'une seule discipline au lieu de deux, afin de rééquilibrer les comptes.

Les autres écarts sont expliqués ci-après.

	2009	2010	2011
Recettes			
Recettes propres	Différence positive : - prix de composition - concert des lauréats plus important.	Différence positive : - taxes d'inscriptions plus élevées que prévu.	Différence positive : - prix de composition
Mécénat-partenariat	Différence négative (de 120'000.-) : Mécénat divers moins élevé que prévu.	Différence négative (de 120'000.-) : Mécénat divers moins élevé que prévu.	Différence négative (de 140'000.-) : Loterie romande et autres fondations en forte baisse.
Charges			
Charges d'exploitation	Frais dus au Prix de composition (qui n'était pas prévu dans la convention), compensés par les recettes.	Economie sur les postes Jury (7 et 8 membres) et les frais de production. Augmentation due aux frais de presse.	Augmentation des charges du Concert des lauréats, dépassement des frais de pub et des frais généraux.

	2009	2010	2011
Charges de personnel	Départ en juillet d'une collaboratrice.	Le poste communication / RP est désormais sous forme de mandat.	Nouvelle répartition des tâches administratives et augmentation des temps de travail.
Charges de fonctionnement	Légère augmentation des frais de fiduciaire		
Autres		Charges sur exercice antérieur	Charges sur exercice antérieur et amortissements (investissement informatique)

2.4. Réalisation des objectifs du Concours

Les objectifs et les activités du Concours sont décrits dans la convention de subventionnement (à l'article 5 et à l'annexe 1). Les indicateurs commentés ci-dessous ont été définis par la Ville, l'Etat de Genève et le Concours. Ils figurent à l'annexe 4 de la convention.

1) Continuer à programmer deux disciplines par an, avec priorité au Chant et au Piano en alternance, plus une deuxième discipline.

Indicateurs :

- Liste des disciplines :

2009 : chant et percussion

2010 : piano et hautbois

2011 : chant et quatuor

2012 : piano

En 2012, deux disciplines étaient prévues initialement (piano et flûte). Le Concours a renoncé à la deuxième discipline afin de rééquilibrer le budget.

- Nombre et provenance des candidats par discipline :

2009 chant : 35 candidats

2009 percussion : 44 candidats

2010 piano : 41 candidats

2010 hautbois : 37 candidats

2011 chant : 46 candidats

2011 quatuor : 14 x 4 candidats

Provenance des candidats : cf. annexe 3.

2) Maintenir un jury de qualité.

Indicateur :

- nom et nationalité des jurés : cf. annexe 4.

3) Développer l'après Concours et la promotion des lauréats.

Indicateurs :

- Présence du Concours dans les salons, foires, festivals :

2009 : Présence à Melbourne, Australie (FMCIM)

2010 : Présence à Banff, Canada (FMCIM) et Paris (préparation des concerts, rencontres avec journalistes et programmeurs)

2011 : Présence à Paris et Munich (tournée des lauréats)

2011 : Présence à Varsovie (FMCIM)

2011 : Contacts étroits pris avec des Festivals français (Périgord, Orangerie de Sceaux)

2011 : Présence au NMC (Netherlands Music Congress) à Amsterdam

2011 : Présence à Winterthur (Musikkollegium Orchester)

2012 : Présence aux Pays-Bas (FMCIM)

2012 : Présence prévue au NEXT_Music (congrès européen à Munich)

2012 : Présence à Paris (Festival de St-Roch)

Les déplacements prévus à New York et Shanghai (SIPA) ont été annulés essentiellement pour des raisons financières. D'autres déplacements dans des festivals ont été abandonnés, par manque de temps et de moyen.

- Nombre de concerts proposés, qualité :

Le nombre de concerts reste stable, entre 45 et 50 par année. Leur qualité est plutôt en augmentation avec des collaborations régulières en France, en Allemagne et en Italie. Le Concours a remporté de gros succès avec Istvan Vardai, Mami Hagiwara, le Quatuor Voce et aujourd'hui les Quatuors Armida et Hermes (voir rapports 2009 et 2010 de ProMusica).

- Edition d'une brochure sur les lauréats :

Une brochure a été réalisée en 2010. Les années suivantes, pour des raisons d'économie, elle a été incluse dans le programme du Concert des lauréats.

- Soutiens concerts offerts aux lauréats (base : rapport de Pro Musica) :

Le Concours dispose d'un budget de 40'000.- incluant le mandat à ProMusica et l'enveloppe de 25'000.- pour les frais des musiciens. L'allocation financière est restée inchangée en 2009, 2010 et 2011, mais une augmentation est prévue pour 2012 (30'000.-). Le chiffre d'affaires généré par cette opération avoisine les 100'000.-. Les trois quarts de ce montant reviennent aux artistes.

- Critiques presse :

En général, la presse se félicite de la perception du concours (objectif et innovant). Voir les rapports annuels du Concours pour les extraits significatifs.

- Diffusion sur Internet des épreuves du Concours :

Depuis 2010, les finales sont diffusées sur Internet suite à un accord passé avec Arte et la RTS, qui enregistrent les concerts en échange des droits. Un lien « archives sonores » a été ajouté sur le site Internet du Concours. D'autres projets sont à l'étude pour la période 2013-2016 en fonction du budget qui pourra être alloué à cet effet.

- Organisation du concert des lauréats, nombre de spectateurs, présence d'un orchestre, financement obtenu :

2009 : avec orchestre (L'OCG), financement équilibré (100'000.- obtenus). Nb de spectateurs : 660.

2010 : musique de chambre, financement équilibré (60'000.- obtenus). Nb de spectateurs : 676.

2011 : musique de chambre, tournée à Paris et Munich. Nb de spectateurs : 778 à Genève, 350 à Paris et 100 à Munich. Financement déficitaire car le concert n'a pas bénéficié d'un soutien de la Loterie romande (113'000.- obtenus).

- Réalisation d'un disque et/ou d'un DVD :

Le disque Breguet est enregistré chaque année, avec présence d'un orchestre. En plus, depuis fin 2010, une carte de vœux musicale (disque souvenir) est réalisée avec les extraits des finales.

4) Organiser régulièrement des master-classes en collaboration avec les Hautes Ecoles de Musique de Genève et Lausanne.

Indicateurs :

- Nombre de master-classes :

Chaque année, une master-class est organisée.

2009 : Edda Moser (chant) – 3 jours

2010 : Jacques Rouvier (piano et musique de chambre) – 2 jours

2011 : Teresa Berganza (chant) – 3 jours. En 2011, le cours de maître est pour la première fois consacré à un répertoire spécifique et se termine par un concert des participants, organisé et mis en scène par le professeur. Ce concert a connu un grand succès d'audience.

- Nombre d'élèves :

Le nombre d'élève est défini par les accords entre les Hautes Ecoles et le Concours : 4 par institution, donc 12 au total. Cette limite a été définie afin de permettre aux professeurs de consacrer suffisamment de temps à chaque élève.

- Nombre d'auditeurs :

2009 : environ 300

2010 : environ 150

2011 : environ 500 (avec concert final)

5) Développer la visibilité du Concours au niveau local.

Indicateurs :

- nombre d'affiches, d'oriflammes :

Le nombre d'affiches et d'oriflammes est constant depuis 2009 :

50 affiches SGA réseau culture (2 semaines)

50 affiches Colonne Morris Ville (2 semaines)

11 oriflammes (Place Neuve, Cornavin, Lac)

Les oriflammes ont été achetées par le Concours, les emplacements sont offerts par la Ville.

En 2010, un spot publicitaire a été réalisé. Il a été diffusé dans les véhicules des TPG et dans les gares de Genève-Cornavin, de Lausanne et du Flon.

- Nombre de partenariats presse écrite, audiovisuelle :

Malgré de nombreux efforts, le Concours n'a pas pu conclure de partenariat avec la presse écrite, à part avec Scènes magazine.

Le partenariat audiovisuel avec la RTS a été reconduit en 2009, 2010, 2011 et 2012. Ce partenariat implique une présence régulière du Concours sur les ondes et les sites internet de la RTS, la diffusion des finales, des places mises à disposition, des échanges d'espaces publicitaires.

- Nombre de partenariats locaux, types :

Des partenariats traditionnels ont été conclus avec les institutions musicales de la place : les orchestres et ensembles (OSR, L'OCG, Contrechamps, CIP) et les écoles de musique

(CPMDT, CMG, IJD) pour le programme « jeunes élèves ». Ce programme a été couronné de succès (présentation, billets gratuits), avec près de 900 élèves.

6) Archives : organiser et mettre en valeur les archives du Concours.

Indicateur :

- Réalisations :

Un projet est en cours de réalisation : écriture d'un livre historique sur le Concours et mise en valeur des archives musicales (avec Breguet, le partenaire principal du Concours).
Échéance : 2014. Le projet est élaboré en concertation avec la Haute Ecole de Musique de Genève.

3. Conclusion et perspectives

Les activités déployées par le Concours durant cette période quadriennale sont conformes sur presque tous les points aux objectifs fixés dans la convention. Seule exception marquante : l'abandon, en 2012, de la deuxième discipline prévue, pour des raisons financières. Cette mesure permettra au Concours de retrouver, fin 2013, l'équilibre financier qui n'a pas été atteint à l'échéance de la présente convention.

Sur un plan plus général, on remarquera le développement considérable des activités du Concours, qui ne se contente plus d'être un simple concours d'interprétation musicale : il intègre désormais un Prix de composition de renommée internationale, des cours de Maître réguliers et très courus ainsi qu'un vaste programme de concerts et d'accompagnement pour les lauréats de ses concours. C'est ainsi qu'aujourd'hui le concert des lauréats du printemps fait l'objet de reprises internationales, en France et en Allemagne. En 2011, une conférence de presse a même été organisée à Paris. Par ailleurs, le Concours propose en marge des séances traditionnelles d'audition des candidats de plus en plus d'activités connexes : un concert d'ouverture, des conférences, des projections cinématographiques, des expositions, des activités pédagogiques, une soirée de gala, etc.

Si des améliorations peuvent encore certainement être apportées, notamment sur le plan financier (augmentation des ressources et sécurisation du financement) et sur les plans du public et de l'audience internationale, il y a tout lieu de se montrer satisfait des résultats obtenus et du développement du Concours.

La Ville et l'Etat de Genève reconnaissent les efforts du Concours et sa place dans la vie musicale genevoise et internationale. Afin de poursuivre leur fructueuse collaboration, la Ville, l'Etat de Genève et le Concours ont décidé de signer une nouvelle convention de subventionnement pour les années 2013 à 2016.

Perspectives

Le développement des activités du Concours a conduit naturellement à une inflation des tâches et des charges de sa petite administration, au point qu'il devient impossible d'en envisager la poursuite sans une adaptation des salaires et des temps de travail, ni sans une révision profonde du fonctionnement du Concours, afin de le mettre aux normes d'une gouvernance responsable.

C'est pourquoi, dès 2013, le Conseil de Fondation propose de répartir les différentes activités organisées par le Concours sur des périodes de deux ans, dans le but de favoriser la qualité et la diversité des prestations. C'est ainsi qu'on aura, les années paires, des concours d'interprétation musicale, et les années impaires un concours de composition ainsi qu'une série de concerts et tournées pour promouvoir nos lauréats.

A la demande du Conseil, la commission artistique a défini huit instruments privilégiés qui sont : le piano, le chant, l'alto, le violoncelle, la flûte, la clarinette, la percussion et le quatuor à cordes.

Bien que la proposition artistique doive faire l'objet d'un éclairage spécifique et plus approfondi dans un futur proche, il est toutefois déjà possible de définir dans les grandes lignes le calendrier suivant :

2013 Prix de Composition : œuvres pour flûte et ensemble, concert des finalistes, concerts des lauréats, tournée internationale, concert de gala.

2014 Concours d'interprétation : Chant, Flûte.

2015 Prix de Composition : œuvres pour clarinette (ou piano) et ensemble, concert des finalistes, concerts des lauréats, tournée internationale, concert de gala.

2016 Concours d'interprétation : Piano, clarinette, quatuor.

Cette nouvelle répartition aura sur le Concours de nombreux effets positifs, tant sur le plan de l'organisation que sur celui de la réputation. En voici quelques avantages :

- Optimiser l'organisation des concours, des événements annexes et des concerts.
La répartition des activités sur deux saisons permet de mieux préparer les divers événements et de soigner l'accueil du public et des participants.
- Diversifier les centres d'intérêt et les occasions de soutien, tant pour le public que pour les partenaires.
Les mécènes, comme le public, apprécient d'avoir différents types d'activité à soutenir : Concours, concerts, cours de maître, activités pédagogiques, tournée internationale, etc.
- Adapter aux réalités budgétaires de l'époque ce qui a toujours été la spécificité du Concours : la multidisciplinarité.
La répartition des activités sur deux saisons permet de poursuivre le développement du Concours sans augmenter trop son budget général. Cela permet aussi de garder la spécificité multidisciplinaire du Concours.
- Développer un axe fort sur la composition et la modernité musicale.
La musique n'est pas qu'affaire d'interprétation. Aujourd'hui, la création musicale prend une importance primordiale et nécessaire, et sur ce terrain, Genève et la Suisse sont en pointe et reconnues internationalement.
- Améliorer le programme de suivi de carrière des lauréats.
Les projets de concerts et surtout de tournée internationale que le Concours propose feront du Concours de Genève l'un des plus attractifs d'Europe. C'est du moins son ambition.
- Diffuser l'image du Concours, de ses lauréats et de notre région à l'international.
Le Concours est l'une des institutions musicales genevoises ayant la plus grande audience internationale. Toutes ces mesures ne pourront qu'en renforcer la réputation.

Annexe 1 : Tableau de bord

		Valeurs cibles	2009	2010	2011
Indicateurs généraux					
Personnel administratif et technique (PAT)	Nb de postes PAT en équivalent plein temps (40h/semaine)	3	3.3	2.75	2.75 / 3.05
	Nombre de personnes	5	5	4	4
Jury	Nombre de jours	< 12 d'ici 2012	11 (percussion) et 12 (chant)	10	10 (chant) et 7 (quatuor)
	Nombre de personnes	9	9 (fois 2)	8 (fois 2)	8 (chant) et 7 (quatuor)
Autres (temporaires)	Nombre de jours		15 (percussion) et 12 (chant)	11	11
	Nombre de personnes		25	12	12
Indicateurs d'activité					
Disciplines	1ère discipline	1	chant	piano	chant
	2e discipline	1	percussion	hautbois	quatuor
Nombre d'inscriptions	1ère discipline	100	53	180	65
	2e discipline	80	61	96	20 (x 4)
Nombre de candidats effectifs	1ère discipline	70	35	41	46
	2e discipline	60	44	37	14 (x 4)
Nombre de places disponibles dans les familles	concerne l'accueil des participants dans les familles genevoises	120	120	100	100
Nombre de places demandées	concerne l'accueil des participants dans les familles genevoises	100	53	46	75
Nombre de spectateurs	cumul des épreuves pour les 2 disciplines	3'000	2'613	2'563	2'827
	concert des lauréats	700	685	758	778
Nombre de commandes à des artistes		1	3	1	1
Indicateurs financiers					
Charges de fonctionnement dont charges de personnel	Ensemble des charges de fonctionnement y compris charges de personnel		595'352	545'710	592'614
Charges de production dont charges de promotion	Ensemble des charges de production y compris charges de promotion		790'534	736'462	791'172
Total des charges	Total des charges y.c. prestations en nature + amortissements		1'393'944	1'313'442	1'383'786
Recettes propres	Ensemble des recettes propres (inscriptions, billets vendus, ...)	Voir plan financier	243'845	184'608	231'702
Subventions des collectivités publiques	Subvention Etat+subvention Ville y.c. subvention en nature		580'000	610'000	610'000
Dons et autres sources de financement	Dons + autres subventions publiques et privées		480'864	477'700	446'010
Total des produits	Total des produits y.c. prestations en nature		1'304'709	1'272'308	1'287'712
Résultat d'exploitation	Résultat net		-89'235	-41'135	-96'074

		Valeurs cibles	2009	2010	2011
Ratios					
Part d'autofinancement	Recettes propres / total des produits		19%	15%	18%
Part de financement public	(subventions Ville+Etat y.c. subv. en nature)/total des produits y.c. subventions en nature		44%	48%	47%
Part de financement autre	(Dons + autres subventions publiques et privées)/total des produits		37%	38%	35%
Part charges de production	charges de production y compris charges de promotion / total des charges		57%	56%	57%
Billetterie globale (hors concerts lauréats)					
Billets plein tarif	billets adulte plein tarif	1'000	578	680	465
Billets jeunes	20ans-20francs/étudiants	300	148	177	79
Billets adultes réduits	Avs/Chômeurs/chéquier culture	500	331	159	535
Total des billets vendus		1'800	1'057	1'016	1'079
Nombre d'invitations		1'200	1'456	1'547	1'817

Indicateurs dans le cadre du développement durable

- extinction des appareils au lieu de les laisser en veille,
- recyclage du papier,
- limitation des impressions,
- utilisation de papier recyclé ou certifié FSC.

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

	BUDGET 09	BUDGET 09	COMPTES 09	BUDGET 10	BUDGET 10	COMPTES 10	BUDGET 11	BUDGET 11	COMPTES 11	BUDGET 12	BUDGET 12
	Convention	mars	Chant/Percu	Convention	mars	Piano / Hautbois	Convention	Mars	Chant / Quatuor	Convention	Piano seul
PRODUITS											
Recettes propres	176'350	303'000	218'845	178'350	179'000	184'608	175'350	275'000	231'702	191'350	207'000
Ventes de produits divers	1'500	5'000	1'985	1'500	4'000	3'387	1'500	3'000	517	1'500	4'000
Billetterie	30'000	35'000	24'425	32'000	39'000	30'259	34'000	35'000	36'897	40'000	30'000
Taxes de participation	50'000	60'000	28'108	50'000	50'000	71'811	45'000	40'000	36'531	55'000	30'000
Encarts publicitaires	15'000	15'000	10'750	15'000	17'000	19'000	15'000	15'000	15'800	15'000	20'000
Recettes prix composition	0	48'000	45'000	0	0	0	0	60'000	45'000	0	20'000
Recettes prix spéciaux	15'000	15'000	2'507	15'000	6'000	6'000	15'000	6'000	3'000	15'000	6'000
Prestation en nature	4'850	8'000	8'000	4'850	8'000	8'000	4'850	8'000	8'000	4'850	8'000
Recettes concert	60'000	108'000	89'667	60'000	46'000	40'000	60'000	99'000	78'000	60'000	80'000
Recettes masterclass	0	9'000	8'403	0	9'000	6'150	0	9'000	7'959	0	9'000
Subventions	580'000	580'000	580'000	610'000							
Canton de Genève	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
Ville de Genève	330'000	330'000	330'000	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000	360'000
Mécénat / Partenariat	600'000	523'000	485'000	592'000	593'500	477'700	587'000	482'000	446'010	612'000	457'000
Mécénat Montres Bréguet	325'000	310'000	320'000	325'000	320'000	320'000	325'000	320'000	320'000	325'000	320'000
Loterie Romande	60'000	60'000	65'000	60'000	65'000	75'000	60'000	75'000	30'000	60'000	50'000
Fondation Pro Helvetia	15'000	10'000	10'000	7'000	7'000	10'000	7'000	7'000	6'260	7'000	7'000
Mécénat LODH	30'000	30'000	20'000	30'000	20'000	20'000	30'000	0	0	30'000	0
Fondation Coromandel	80'000	50'000	60'000	80'000		10'000	80'000	0	10'000	80'000	0
Fondation Agape	0	10'000	10'000	0	10'000	10'000	0	10'000	10'000	0	10'000
Fondation Leenaards	20'000			20'000	20'000	20'000	20'000	0	0	20'000	20'000
Don Pictet	0			0		10'000	0	0	10'000	0	0
Mécénats divers	70'000	53'000		70'000	151'500	2'700	65'000	70'000	59'750	90'000	50'000
TOTAL DES PRODUITS	1'356'350	1'406'000	1'283'845	1'380'350	1'382'500	1'272'308	1'372'350	1'367'000	1'287'712	1'413'350	1'274'000
CHARGES											
Charges d'exploitation	759'500	810'625	785'549	756'500	782'000	736'462	685'114	754'500	760'897	769'153	514'500
Fournitures et imprimés	46'000	45'000	46'823	35'000	45'000	42'713	44'000	37'000	35'328	33'000	39'000
Frais de publicité	63'000	61'000	45'726	63'000	59'000	62'007	63'000	58'000	83'927	63'000	43'000
Frais du jury	136'000	131'000	128'715	136'000	128'000	110'350	109'000	104'000	100'429	136'000	81'500
Prix octroyés	95'000	95'000	73'000	95'000	89'000	73'000	95'000	89'000	70'000	95'000	46'000
Honoraires et frais artistiques	149'500	190'025	209'100	155'500	218'000	224'606	90'500	189'000	168'403	155'500	100'500
Frais de production	270'000	288'600	282'186	272'000	243'000	223'787	283'614	277'500	302'811	286'653	204'500

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2009-2012 du Concours de Genève

	BUDGET 09	BUDGET 09	COMPTES 09	BUDGET 10	BUDGET 10	COMPTES 10	BUDGET 11	BUDGET 11	COMPTES 11	BUDGET 12	BUDGET 12
	Convention	mars	Chant/Percu	Convention	mars	Piano / Hautbois	Convention	Mars	Chant / Quatuor	Convention	Piano seul
Charges de personnel	473'996	476'100	442'451	492'146	423'600	428'304	500'616	448'000	452'509	509'086	494'100
Salaires et primes du personnel administratifs	342'000	354'000	350'099	357'000	329'000	312'214	364'000	328'000	341'687	371'000	382'000
Charges sociales et frais de personnel	85'596	84'600	77'492	88'746	74'600	74'915	90'216	88'000	80'548	91'686	93'600
Frais des auxiliaires du Concours	46'400	37'500	14'860	46'400	20'000	41'174	46'400	32'000	30'275	46'400	18'500
Charge de fonctionnement	140'828	137'200	157'886	142'023	146'700	145'927	136'621	151'900	141'697	137'812	140'400
Loyers et charges des locaux administratifs	40'991	40'700	40'758	41'580	42'700	41'743	42'178	42'200	40'208	42'785	42'200
Frais administratifs	84'838	81'500	99'386	85'443	88'000	84'932	83'443	89'700	85'003	84'027	85'200
Frais de représentation	15'000	15'000	17'742	15'000	16'000	19'252	11'000	20'000	16'486	11'000	13'000
Charges et produits fin.	1'800	650	2'228	1'800	650	3'347	1'800	1'000	4'206	1'800	15'000
Intérêts créanciers		-350	-208		-350	-58	0	0	-174	0	0
Intérêts débiteurs		0	213			335	0	0	0	0	5'000
Frais financiers	1'800	1'000	2'223	1'800	1'000	3'070	1'800	1'000	4'380	1'800	10'000
Charges et produits except.	0	-10'000	-21'294	-25'000	-25'000	-31'868	0	0	-6'296	0	10'000
Produits exceptionnels		0	-1'485			-11'132	0	0	-9'023	0	0
Charges exceptionnelles		0	191			4'265	0	0	2'727	0	10'000
Prélèvement Capital "Dons anonymes"	0	-10'000	-20'000	-25'000	-25'000	-25'000	0	0	0	0	0
Résultat avant amort.	-19'774	-8'575	-82'976	12'881	54'550	-9'865	48'199	11'600	-65'301	-4'501	100'000
Charges non monétaires	5'300	6'000	6'259	5'300	6'000	31'210	5'300	10'000	30'773	5'300	10'000
Amortissements	5'300	6'000	5'829	5'300	6'000	9'017	5'300	10'000	14'980	5'300	10'000
Ajustement pertes sur débiteurs		0	430			861	0	0	2'432	0	0
Charges sur exercices antérieurs						21'332	0		13'362		
TOTAL DES CHARGES	1'381'424	1'420'575	1'373'080	1'372'769	1'333'950	1'313'382	1'329'451	1'365'400	1'383'786	1'423'151	1'184'000
TOTAL DES PRODUITS	1'356'350	1'406'000	1'283'845	1'380'350	1'382'500	1'272'308	1'372'350	1'367'000	1'287'712	1'413'350	1'274'000
RESULTAT	-25'074	-14'575	-89'235	7'581	48'550	-41'075	42'899	1'600	-96'074	-9'801	90'000

Annexe 3 : Provenance des candidats

2009 (chant et percussions)

• Corée, France	15
• Japon	11
• Taïwan	7
• Chine, Suisse	4
• Espagne, Etats-Unis, Hongrie	3
• Allemagne, Pologne, Russie	2
• Arménie, Australie, Autriche, Egypte, Grèce, Italie, Roumanie, Royaume-Uni	1

2010 (piano et hautbois)

• France	20
• Corée	11
• Japon	10
• Chine, Russie	7
• Espagne, Italie	3
• Etats-Unis, Taïwan	2
• Australie, Brésil, Canada, Egypte, Israël, Pologne, Roumanie, Singapour, Suisse, Tchéquie	1

2011 (chant et quatuor)

• Corée	16
• Suisse	9
• France, Royaume-Uni	6
• Allemagne, Japon, Etats-Unis, Pologne	3
• Autriche, Belgique, Chine, Thaïlande	2
• Australie, Grèce, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Ukraine	1

2011 (composition)

• Corée	20
• Espagne, Etats-Unis	11
• Italie	9
• Japon	8
• Grèce	7
• Colombie, France	5
• Allemagne, Canada, Russie, Suisse	4
• Argentine, Australie, Brésil, Grande-Bretagne, Roumanie, Pologne	3
• Chili, Chine, Finlande, Hong Kong, Iran, Irlande, Portugal, Taïwan	2
• Afrique du Sud, Arménie, Autriche, Croatie, Egypte, Géorgie, Hongrie, Israël, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Mexique, Mongolie, Porto-Rico, Tchéquie, Thaïlande	1

Récapitulatif 2009 – 2011

• Corée	62
• France	46
• Japon	32
• Etats-Unis	19
• Suisse	18
• Espagne	17
• Chine	15
• Russie	14
• Italie	13
• Taïwan	11
• Grande-Bretagne	10
• Allemagne, Grèce, Pologne	9
• Australie, Roumanie	6
• Canada, Colombie	5
• Autriche, Brésil, Hongrie	4
• Argentine, Thaïlande	3
• Arménie, Belgique, Chili, Finlande, Hong-Kong, Iran, Irlande, Israël, Portugal, Tchéquie	2
• Afrique du Sud, Croatie, Egypte, Géorgie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Mexique, Mongolie, Pays-Bas, Porto-Rico, Serbie, Suède, Singapour, Ukraine	1

Annexe 4 : Nom et nationalité des jurés

2009

Chant

Simon Estes, Etats-Unis, Président
Maria Diaconu, Roumanie
Martin Engstroem, Suède
Menno Feenstra, Pays-Bas
Hugues Gall, France
Christian Ivaldi, France
Edda Moser, Allemagne
Laszlo Polgar, Hongrie
Tobias Richter, Suisse

Percussion

Jean Geoffroy, France, Président
Keiko Abé, Japon
Jay Gottlieb, Etats-Unis
Michael Jarrell, Suisse
Anders Login, Suède
Martin Matalon, Argentine
Katarzyna Micka, Allemagne/Pologne
Mike Rosen, Etats-Unis
James Wood, Royaume-Uni

2010

Piano

Jacques Rouvier, France, Président
Dmitri Alexeev, Russie
Ricardo Castro, Brésil
Silviane Deferne, Suisse
Klaus Hellwig, Allemagne
Oleg Maisenberg, Ukraine/Autriche
Michiko Okamoto, Japon
Matti Raekallio, Finlande

Hautbois

Maurice Bourgue, France, Président
Jana Brozkova, Tchéquie
Ingo Goritzki, Allemagne
Alex Klein, USA
Yeon-Hee Kwak, Corée
Celia Nicklin, Royaume Uni
Günther Passin, Allemagne
Roland Perrenoud, Suisse

2011

Chant

Teresa Berganza, Espagne, Présidente
Serge Dorny, France
Eiko Hiramatsu, Japon

Philippe Huttenlocher, Suisse
Tobias Richter, Suisse
Donald Simonson, Etats-Unis
Eva Wagner-Pasquier, Allemagne
Edith Wiens, Canada

Quatuor à cordes

Miguel da Silva, Président, Suisse-France
Conradin Brotbek, Suisse
Christophe Coin, France
Sylvie Gazeau, France
Nobuko Imai, Japon
Johannes Meissl, Autriche
Barry Schiffmann, Canada